



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 3081

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'OBESITE DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Olivier Jardé. Monsieur le président, ma question, à laquelle j'associe mes collègues Préel et Leteurre, s'adresse à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Toutes les études, en Europe et en France, démontrent une augmentation importante de l'obésité, certains parlent même d'épidémie. En 2005, 20 % de nos enfants étaient obèses à huit ans. Pis, au sein de la population nationale, la proportion d'obèses augmente de 5,7 %. Or, vous le savez, 90 % des produits alimentaires dont on fait la publicité aux enfants sont très sucrés ou contiennent de nombreux corps gras. Vous tous, mes chers collègues, savez qu'il existe aussi une incidence socioprofessionnelle. Un quart des enfants qui vivent dans les milieux défavorisés sont obèses, contre seulement 10 % dans les familles de cadres.

L'obésité est une véritable maladie qui entraîne l'échec scolaire, les troubles professionnels et les risques cardiovasculaires. Faut-il aller jusqu'à interdire les sodas comme on le fait pour le tabac ? Je ne le pense pas. Des actions ont déjà été menées, monsieur le ministre. Quelles en ont été les répercussions ? Cette situation est tout à fait alarmante. Qu'envisagez-vous en matière de prévention et de soin pour éviter que nos enfants ne deviennent obèses ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Comme je l'avais pressenti, c'est une question " européenne " ! (*Sourires.*) Je tiens à le préciser parce que le groupe UDF m'a demandé de bien veiller à ce que, chaque premier mercredi du mois, les quatre premières questions portent sur des thèmes européens !

La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur le député Jardé, je réponds au nom du ministre de la santé et des solidarités, qui se trouve aujourd'hui à l'hôpital psychiatrique de Pau. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

La France a été la première en Europe à mettre en oeuvre en 2001 un programme national nutrition santé, lequel a été suivi par la loi relative à la politique de santé publique en 2004 et par le nouveau programme national nutrition santé de septembre 2006. L'obésité est, en effet, devenue un phénomène majeur de santé publique, surtout pour les enfants - vous avez eu raison de le souligner, monsieur le député. On sait, par exemple, que, dans les années 1980, un enfant sur vingt était atteint d'obésité, aujourd'hui, c'est un enfant sur six. Le diabète touche deux millions de Français. Dans le nouveau plan national nutrition santé de septembre 2006, le ministre de la santé a cherché à obtenir l'engagement des industries agricoles et alimentaires. Ce plan s'adressera en priorité aux populations défavorisées. En 2007, les crédits de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé seront accrus de 10 millions d'euros - c'est essentiel. De plus, à partir du 1er février 2007, nous demanderons aux industriels d'apposer un bandeau sur leurs publicités alertant sur les dangers de l'obésité. S'ils manquent à cette obligation, ils devront payer une taxe de 1,5 % sur le montant de ces publicités. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous voyez que le Gouvernement est pleinement conscient de la nécessité de franchir de nouvelles étapes dans la lutte contre l'obésité, qui est aujourd'hui une grande cause de santé publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3081

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 décembre 2006